

educ@trade
BEYOND COMMITMENT

CODE DE CONDUITE



1. Introduction

2. Objectif

3. Champ d'application

4. Valeurs de l'entreprise

5. Directives comportementales

5.1. Principes de base du comportement

- Respect de la légalité
- Intégrité et éthique
- Respect des droits de l'homme

5.2. Directives générales de conduite

- Promotion de la réputation d'Eductrade
- Loyauté envers Eductrade et conflits d'intérêts

5.3. Relations avec et entre les personnes d'Eductrade

- Environnement de travail
- Égalité des chances et non-discrimination
- Diversité
- Développement professionnel et formation
- Sécurité et santé au travail
- Élimination du travail des enfants et du travail forcé
- Droit d'association
- Protection des données personnelles et des informations confidentielles
- Utilisation et protection des actifs et ressources d'Eductrade et des tiers

5.4. Relations avec le marché

- Qualité et innovation
- Transparence et exactitude des informations
- Gestion des transactions afin d'éviter les paiements illicites
- Confidentialité
- Respect de la libre concurrence et du comportement du marché
- Relations avec les fournisseurs et les contractants
- Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

5.5. Relations avec la communauté

- Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- Corruption, pots-de-vin et trafic d'influence
- Engagement social et mécénat

6. Suivi et contrôle

- Comité d'audit, de conformité et de responsabilité sociale des entreprises
- Canal de communication éthique
- Sanctions disciplinaires

7. Validité

1. Introduction

La mission d'Eductrade, S.A. a toujours été basée sur un engagement absolu envers l'éthique, l'intégrité et le respect des droits de l'homme dans le développement de nos activités professionnelles et c'est pourquoi nous sommes très fiers de travailler et de faire partie de la principale ressource d'Eductrade, c'est-à-dire son capital humain. Le processus d'internationalisation et de diversification, initié depuis sa constitution en 1976, nous a amenés à développer nos activités dans des environnements et des cultures variés.

Ce Code d'éthique est une indication expresse et précise des valeurs, des principes et des lignes directrices de comportement dans nos activités quotidiennes. Tous les membres d'Eductrade, de la direction générale aux cadres et aux employés, sans exception, sont engagés et tenus non seulement de le respecter strictement, mais aussi de veiller à ce que ce Code d'éthique régie nos relations avec nos partenaires, fournisseurs, sous-traitants et tout autre type de collaborateurs.

2. Objectif

Le Code d'éthique d'Eductrade est une déclaration expresse de ses valeurs, principes et directives de conduite qui doivent guider le comportement de tous les employés d'Eductrade dans le développement de leur activité professionnelle.

Eductrade travaille dans des pays où la diversité des personnes et des scénarios est une valeur intrinsèque et l'une de ses caractéristiques actuelles. Dans cet environnement global, tous les membres d'Eductrade s'engagent fermement à respecter la législation en vigueur dans le pays dans lequel ils opèrent, tout en respectant les bonnes coutumes et pratiques.

Ce code garantit l'application collective des engagements d'Eductrade, le respect effectif des droits de l'homme et du travail et l'intégration de l'ensemble des personnes, avec leur complexité et leur diversité, dans la culture d'entreprise.

Le Code, qui vise à partager avec toutes les parties prenantes les valeurs qui font partie de la culture d'entreprise d'Eductrade, a pour objectif de:

- Développer les modèles et les directives de comportement professionnel, éthique et responsable qui doivent guider toutes les personnes qui composent Eductrade dans l'exercice de leur activité.
- Prévenir la commission de comportements criminels et de tout comportement illicite par les personnes liées par le présent code dans l'exercice de leur activité professionnelle.
- Mettre en place les mécanismes de suivi et de contrôle nécessaires pour assurer la conformité.

3. Champ d'application

Le champ d'application de ce Code couvre toutes les filiales et succursales qui font partie d'Eductrade et toutes les personnes qui en font partie:

- La direction générale.
- Le personnel de direction.
- Tous les employés.

Au moment d'établir des relations d'affaires avec d'autres entreprises ou professionnels, l'un des critères de sélection à prendre en compte est qu'ils aient assumé des principes de comportement et de gestion similaires à ceux énoncés dans ce Code.

Dans les entreprises dans lesquelles Eductrade a nommé un membre de la direction, ce dernier proposera l'adoption de valeurs similaires à celles exprimées dans ce Code.

Les représentants des entreprises d'Eductrade dans les Joint Ventures, les Unions Temporaires d'Entreprises, et autres associations similaires auxquelles ces entreprises participent, procéderont de la même manière.

4. Valeurs de l'entreprise

Ce Code d'éthique est l'un des principaux éléments de la gestion de la responsabilité sociale d'Eductrade et constitue le canal de développement de ses valeurs d'entreprise, qui sont énumérées ci-dessous:

- L'éthique professionnelle, l'intégrité, l'honnêteté, la loyauté, l'efficacité et la responsabilité envers nos parties prenantes, dans toutes les actions d'Eductrade, toujours dans le respect absolu de la législation en vigueur.
- Esprit de dépassement de soi et d'amélioration continue des performances professionnelles.
- Transparence dans la diffusion des informations, qui doivent être adéquates, véridiques, vérifiables et complètes.
- Création de valeur avec une recherche permanente de rentabilité et de croissance durable.
- Une volonté constante de qualité engagée, d'innovation, de sécurité et de respect de l'environnement.

Ces valeurs constituent le fondement de ce Code et établissent les lignes directrices générales d'action qui doivent être observées par tous les employés d'Eductrade dans leur performance professionnelle.

5. Directives comportementales

5.1. Principes de base du comportement

Respect de la légalité

Toutes les personnes travaillant chez Eductrade maintiendront dans le développement de leurs activités professionnelles un strict respect des réglementations légales en vigueur dans tous les territoires où elle opère, ainsi que le règlement intérieur d'application.

Les actions d'un dirigeant qui sont contraires à la loi ou aux indications ou ordres qu'Eductrade peut donner à cet égard ne dégagent pas les employés qui agissent selon ces indications ou ordres de leur responsabilité.

Aucun ordre qui contrevient aux dispositions d'une règle de droit ne doit être respecté. Les employés, de manière confidentielle, par les voies établies, peuvent communiquer l'existence de ce type d'ordres.

Toute personne liée par le présent Code qui est accusée ou poursuivie dans le cadre d'une procédure pénale pour une activité liée à son activité professionnelle doit en informer rapidement le responsable de la conformité.

Intégrité et éthique

L'intégrité et l'éthique, tant sur le plan personnel que professionnel, sont des atouts fondamentaux et essentiels pour Eductrade.

Il n'y a pas de place pour la tromperie ou les avantages déloyaux dans la conduite des membres d'Eductrade. C'est pourquoi tous les employés d'Eductrade doivent exercer leurs activités avec objectivité, professionnalisme et honnêteté.

Respect des droits de l'homme

Toutes les actions d'Eductrade et celles de ses membres respecteront scrupuleusement les Droits de l'Homme et les libertés civiles inclus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies.

5.2. Directives générales de conduite

Promotion de la réputation d'Eductrade

Eductrade jouit d'une solide réputation grâce à sa grande expérience et à une équipe technique, fiable et fidèle, attachée aux valeurs et au savoir-faire qui constituent la culture d'Eductrade.

Chacun de ses membres participera à la tâche de renforcer le nom d'Eductrade, et il est de la responsabilité de chacun d'entre eux de veiller à sa réputation.

Loyauté envers Eductrade et conflits d'intérêts

Eductrade cherche toujours à sauvegarder les intérêts de tous les agents impliqués dans le développement de l'activité, en mettant en œuvre des procédures et des mesures appropriées pour l'identification et la résolution d'éventuels conflits d'intérêts.

Tous les employés d'Eductrade serviront les intérêts de l'entreprise et, par conséquent, s'abstiendront d'exercer toute activité privée ou de simple intérêt personnel qui pourrait conduire à l'apparition de conflits d'intérêts. Si tel était néanmoins le cas, ils en informeraient l'organe de contrôle, faciliteraient leur détection précoce et participeraient activement à leur résolution.

5.3. Relations avec et entre les personnes d'Eductrade

Environnement de travail

Eductrade s'efforce de créer des environnements de travail où la confiance et le respect de la dignité des individus, la cordialité et le travail en équipe sont la norme. Eductrade interdit expressément tout abus d'autorité, ainsi que toute autre conduite qui pourrait créer un environnement de travail intimidant, offensif ou hostile.

Chez Eductrade, chacun contribuera à maintenir un environnement de travail respectueux, agréable, gratifiant et sûr qui encourage les personnes à faire de leur mieux.

Égalité des chances et non-discrimination

Eductrade garantit l'égalité des chances et s'engage à fournir les moyens d'aider tous ses employés dans leur développement professionnel et personnel. De même, elle n'autorise aucun type de discrimination fondée sur le sexe, la race, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, les opinions politiques, la nationalité, l'origine sociale, le handicap ou toute autre circonstance pouvant être source de discrimination.

Les personnes d'Eductrade promouvront les principes d'égalité des chances et de non-discrimination et contribueront à créer un environnement de travail diversifié et inclusif.

Diversité

Eductrade s'efforce d'intégrer la diversité et la complexité de ses ressources humaines, tout en veillant à l'application collective des mêmes règles internes.

De son côté, Eductrade attend de chacun le respect de la diversité, une attitude active d'intégration et la promotion d'une identité d'entreprise forte.

Développement professionnel et formation

Eductrade s'engage à fournir les moyens de contribuer à l'apprentissage, à la formation et à la mise à jour des connaissances et des compétences de ses employés, afin de faciliter leur employabilité et leur progression professionnelle et d'apporter plus de valeur aux clients, aux actionnaires et à la société.

Pour sa part, le personnel d'Eductrade participera aux programmes de formation selon les besoins et s'efforcera d'en tirer le meilleur parti. Ces programmes auront pour objet à la fois l'acquisition de connaissances permettant aux personnes d'Eductrade de se développer professionnellement, ainsi que la formation aux risques de toute nature inhérents à leurs activités respectives et aux mesures de prévention des risques mises en œuvre par Eductrade à cet effet.

Sécurité et santé au travail

La santé et la sécurité sur le lieu de travail sont des aspects fondamentaux pour Eductrade, qui s'engage à fournir les moyens nécessaires pour minimiser les risques au travail, tant dans le développement de l'activité d'Eductrade que dans les projets qu'elle développe, pour son propre personnel et pour le personnel sous-traitant.

Tout le personnel d'Eductrade s'emploiera activement à créer et à maintenir un environnement de travail sûr, en respectant scrupuleusement la législation en vigueur partout où s'exercent ses activités et en anticipant les mesures préventives nécessaires pour générer les meilleures conditions possibles de santé et de sécurité au travail.

Élimination du travail des enfants et du travail forcé

Eductrade souscrit et encourage le respect des Droits de l'Homme et évite de collaborer avec des organisations qui les enfreignent. C'est pourquoi elle s'engage à respecter toutes les dispositions émises par l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Pacte mondial dans ce domaine.

De même, tous les membres d'Eductrade veilleront au respect de ces dispositions, en accordant une attention particulière à celles relatives au travail des enfants et au travail forcé.

Droit d'association

Eductrade promeut et respecte le droit d'association et de négociation collective sur le lieu de travail.

Protection des données personnelles et des informations confidentielles

Eductrade demande à ses employés, clients et autres tiers des informations à caractère personnel qui sont nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise et au respect de la législation en vigueur. Eductrade a également ou peut avoir accès à des informations de nature commerciale concernant des clients, des fournisseurs, des concurrents potentiels et d'autres tiers.

Les informations non publiques sont considérées comme réservées et confidentielles, et les mécanismes nécessaires sont donc appliqués pour leur traitement approprié et pour préserver leur intégrité, leur disponibilité et leur confidentialité. Les personnes d'Eductrade qui ont accès à ces informations doivent les protéger, en assurer la confidentialité et s'abstenir de les divulguer ou d'en faire un usage abusif. Cette utilisation est limitée à ce qui est strictement nécessaire à l'activité qui justifie sa possession.

Utilisation et protection des actifs et ressources d'Eductrade et des tiers

Eductrade met à disposition des salariés les ressources nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle et facilite les moyens de protection et de sauvegarde adéquats de ces ressources. Chaque membre d'Eductrade est responsable de l'utilisation correcte et de la protection des actifs et des ressources fournis par l'entreprise. Il s'agit notamment de la propriété intellectuelle d'Eductrade ou de tiers, des installations, des équipements et des ressources financières.

Les équipements et systèmes informatiques ou de communication qu'Eductrade met à la disposition de ses dirigeants et employés doivent être utilisés exclusivement pour l'exercice de leurs activités professionnelles. La politique d'Eductrade sur l'utilisation des médias télématiques et des systèmes d'information déterminera en détail les utilisations inappropriées à tout moment. Il est interdit d'utiliser les systèmes informatiques de l'entreprise pour un usage personnel, sauf, le cas échéant, dans les conditions prévues par la législation applicable en vigueur à tout moment, ou pour endommager ou nuire aux systèmes informatiques de tiers.

L'utilisation de fichiers ou de programmes d'origine externe peut entraîner des risques sérieux pour la sécurité d'Eductrade et/ou constituer le non-respect de la propriété intellectuelle si la licence ou l'autorisation correspondante n'est pas obtenue. C'est pourquoi l'utilisation de logiciels non autorisés et le téléchargement ou tout autre comportement comportant le risque d'introduire des virus ou tout autre élément dangereux pour la sécurité informatique dans le réseau d'Eductrade et pouvant également entraîner une violation des droits de propriété intellectuelle sont interdits.

Toutes les personnes d'Eductrade s'engagent à respecter la propriété industrielle d'autrui (brevets, modèles d'utilité, marques et autres droits), en obtenant dans tous les cas les licences ou autorisations correspondantes des propriétaires légitimes de ces droits.

5.4. Relations avec le marché

Qualité et innovation

Chez Eductrade, nous travaillons chaque jour pour atteindre les plus hauts niveaux de qualité dans nos produits et services.

À cette fin, nous mettons à la disposition de nos employés les meilleures connaissances techniques ainsi que les plus avancées, les meilleures technologies et ressources matérielles possibles, et nous encourageons l'implication de nos employés dans la dynamique de l'innovation.

Chaque membre d'Eductrade est responsable de l'utilisation correcte et de la protection des actifs et des ressources fournis par l'entreprise pour le développement d'un travail de qualité et innovant. Pour leur part, les employés d'Eductrade collaboreront à cet objectif avec le professionnalisme, l'engagement et l'initiative qui s'imposent.

Transparence et exactitude des informations

Eductrade s'engage à fournir des informations complètes et véridiques, permettant aux actionnaires, analystes et autres parties prenantes de se faire une opinion objective de l'entreprise. De même, Eductrade s'engage à coopérer avec les organismes ou entités de contrôle ou d'inspection dans tout ce qui lui est demandé afin de faciliter la surveillance administrative.

Les personnes d'Eductrade devront veiller à ce que toutes les transactions, effectuées au nom de l'entreprise, aient une signification économique et sont enregistrées de manière claire et précise dans des registres comptables appropriés qui représentent une image fidèle des transactions effectuées. Les normes et principes comptables doivent être strictement suivis, les rapports financiers doivent être complets et exacts, et des contrôles et procédures internes adéquats doivent être mis en place pour garantir que les rapports financiers et comptables sont conformes à la loi, aux règlements et, le cas échéant, aux exigences de cotation en bourse.

Les comportements visant à se soustraire aux obligations fiscales ou à obtenir des avantages au détriment du Trésor public, de la Sécurité sociale et des organismes équivalents sont expressément interdits.

Gestion des transactions afin d'éviter les paiements illicites

Afin de prévenir tout paiement illicite, toute transaction effectuée avec les fonds d'Eductrade doit être effectuée avec une diligence raisonnable, en respectant les devoirs de diligence requis et dans tous les cas:

- Elle doit être liée à l'objet social ou à une activité en rapport avec les activités de responsabilité sociale.
- Elle doit être dûment autorisée.
- Elle doit être dûment documentée et enregistrée, et il doit y avoir une coïncidence totale entre l'objectif déclaré de la transaction et son objectif réel.
- La destination légale des paiements effectués doit être assurée par la confirmation de la propriété effective des comptes auxquels ils sont destinés, qui doit toujours coïncider avec les coordonnées des tiers impliqués dans chaque cas.
- Il doit y avoir une proportion raisonnable entre le montant économique déboursé et le service reçu ou le produit acquis.

Confidentialité

L'information est l'un des principaux atouts d'Eductrade pour la gestion de ses activités. Tous les membres d'Eductrade utiliseront cette ressource avec la plus grande prudence, en préservant son intégrité, sa confidentialité et sa disponibilité et en minimisant les risques dérivés de sa divulgation et de sa mauvaise utilisation, tant en interne qu'en externe.

Respect de la libre concurrence et du comportement du marché

Eductrade s'engage à être compétitive sur les marchés en promouvant la libre concurrence au bénéfice des communautés et des utilisateurs, et à respecter les lois établies à cet égard dans les différents pays où elle opère, en évitant toute action qui serait un abus ou une atteinte à la libre concurrence où elle opère, en évitant toute action qui pourrait constituer un abus ou une transgression de la libre concurrence.

Les personnes d'Eductrade éviteront tout type de comportement qui pourrait constituer un abus ou une restriction illicite de la concurrence.

De même, et en ce qui concerne la participation d'Eductrade aux appels d'offres et aux licitations, les principes d'action nécessaires pour garantir le respect de la libre formation des prix résultant de la pratique de ces actes et, en général, le respect de la loi en vigueur seront observés.

Relations avec les fournisseurs et les contractants

Les processus de sélection des fournisseurs et des entrepreneurs d'Eductrade sont menés en termes d'impartialité et d'objectivité. Tous les personnes d'Eductrade doivent appliquer les critères nécessaires de qualité, d'opportunité, de coût et de durabilité dans ces processus, en agissant toujours en défense des intérêts d'Eductrade. De même, ils doivent exiger des fournisseurs et des contractants qu'ils respectent ce code afin de mieux appliquer les principes qu'il contient. Dans le cadre des relations commerciales privées, il est interdit d'offrir tout type d'avantage illicite aux personnes d'autres entreprises chargées de l'acquisition ou de la passation de marchés de biens ou de services afin que, concernant le non-respect de leurs obligations, elles optent pour l'acquisition de nos services ou produits au détriment de ceux d'un concurrent. De même, il est interdit d'offrir des cadeaux, des invitations ou des marques d'hospitalité aux employés ou aux dirigeants d'autres entreprises qui dépassent les limites établies dans la politique de conformité pénale d'Eductrade qui régleme ces aspects.

Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Les membres d'Eductrade se conformeront aux obligations légales et professionnelles qui, dans chaque cas, peuvent être applicables aux actions professionnelles réalisées. De plus, Eductrade exprime son ferme engagement envers les valeurs et les principes énoncés dans ce Code d'éthique et ne tolère pas de pratiques pouvant être considérées comme irrégulières dans le développement de ses relations avec les clients, fournisseurs, partenaires, concurrents et autres tiers ou groupes d'intérêt.

En particulier, les membres d'Eductrade accorderont une attention particulière à la prévention des comportements qui pourraient être liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. À cette fin, les mesures de diligence établies à cet effet seront appliquées et la collaboration maximale sera fournie aux autorités compétentes.

5.5. Relations avec la communauté

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Eductrade est fermement engagée dans la protection, la conservation et l'amélioration de l'environnement et du capital naturel et, par conséquent, exerce son activité selon les principes suivants : efficacité dans la consommation des ressources, impact environnemental et social négatif minimal, prévention de la pollution et protection des écosystèmes, du patrimoine historique, culturel et archéologique et de l'environnement socio-économique.

De même, Eductrade articule les mécanismes et les systèmes de gestion environnementale pertinents, encourage les activités de R+D+I qui améliorent les processus, fournit les ressources nécessaires et assure la formation opportune de ses employés et collaborateurs en matière de gestion environnementale, des risques associés et la gestion optimale du patrimoine naturel.

De plus, les membres d'Eductrade doivent protéger et respecter l'environnement, en appliquant les prémisses ci-dessus, en respectant les réglementations internes et externes applicables, en apportant les connaissances acquises et en contrôlant et améliorant constamment le développement des différentes activités auxquelles ils participent.

Dans le développement des activités des entreprises d'Eductrade, tout le personnel doit respecter strictement les lois et autres dispositions générales protégeant l'environnement, ainsi que les règles de sécurité légales et réglementaires applicables dans chaque cas.

D'autre part, les actions menées par Eductrade relatives à la promotion, à l'exécution ou à la gestion technique de travaux d'aménagement urbain, de construction ou de bâtiment seront réalisées dans le plus grand respect de la législation urbaine et administrative applicable dans chaque cas et du règlement intérieur, le cas échéant.

Corruption, pots-de-vin et trafic d'influence

Les dirigeants et les employés, ainsi que toute personne externe qui fournit des services à Eductrade, dans leurs relations avec les administrations publiques nationales, les pays tiers et les organisations internationales, ainsi qu'avec d'autres individus, doivent se comporter de manière à ne pas inciter un fonctionnaire, une autorité ou un individu à violer leurs devoirs d'impartialité ou tout précepte légal.

De cette obligation découle:

- L'interdiction absolue d'offrir à tout fonctionnaire, autorité ou personne privée, directement ou indirectement, toute sorte de cadeau, de rétribution de toute autre nature ou d'avantage indu, afin qu'il ne respecte pas ses devoirs pour favoriser Eductrade. L'interdiction s'étend également au cas où une demande préalable d'un fonctionnaire, d'une autorité ou d'un particulier est satisfaite.
- L'interdiction de s'engager dans tout type de comportement ou d'activité visant à influencer illégalement le comportement d'un fonctionnaire ou d'une autorité publique pour prendre ou ne pas prendre une décision qui pourrait favoriser Eductrade.
- L'interdiction de recevoir, de demander ou d'accepter un avantage de toute nature qui n'est pas justifié, dans le but de favoriser la personne qui l'accorde ou dont on attend le bénéfice ou l'avantage en enfreignant ses obligations.

Eductrade n'accepte pas de cadeau, d'invitation ou d'attention à l'égard d'autorités, de fonctionnaires ou de particuliers qui dépasse les critères établis dans sa politique de conformité pénale. Cette interdiction s'étend également aux personnes étroitement liées par des liens familiaux ou d'amitié à l'agent public, à l'autorité ou au particulier.

Engagement social et mécénat

L'engagement d'Eductrade envers la société se matérialise par le développement et la promotion d'initiatives visant à améliorer la qualité de vie des personnes dans les communautés où elle opère et dans l'environnement de son activité.

Cet engagement sera mis en pratique à travers des actions d'action sociale, de parrainage et/ou de mécénat, dont la gestion sera dûment documentée, et dans chaque cas spécifique devra avoir l'autorisation écrite expresse établie dans le règlement intérieur d'Eductrade. Il est attendu des employés d'Eductrade qu'ils soient proactifs et participatifs en accord avec cet engagement envers la communauté, notamment dans l'action sociale. Les actions de parrainage, mécénat ou toute autre action dans le domaine de l'action sociale menée par tout employé d'Eductrade doit être réalisé conformément au règlement intérieur existant et doit être effectué de manière transparente, sans rechercher le bénéficiaire ou la promotion personnelle d'une personne de l'organisation ou affecter l'impartialité d'un fonctionnaire public, d'une autorité ou d'un particulier. En aucun cas, ces actions ne peuvent être utilisées comme des actes de propagande électorale ou comme un moyen de corrompre de manière déguisée un fonctionnaire, une autorité ou un particulier.

6. Suivi et contrôle

Les personnes liées par le présent Code sont tenues de connaître son contenu et les valeurs sur lesquelles il se fonde. De même, ils ont l'obligation de le respecter et d'aider le reste de l'équipe à s'y conformer.

Ce Code est dynamique et ouvert à la participation de tous. Toute suggestion d'amélioration, doute ou critique doit être portée à l'attention de l'Organisme de Conformité, qui est l'organe compétent pour assurer le respect du présent Code et pour promouvoir tant sa diffusion que la formation spécifique nécessaire à son application correcte.

L'importance du respect du code d'éthique dans l'activité d'Eductrade implique que les ressources matérielles et humaines nécessaires soient mises en œuvre pour atteindre cet objectif.

Organe de conformité

L'organe de conformité est responsable de la mise en œuvre du modèle de prévention du risque pénal d'Eductrade et de son amélioration continue. À cette fin, il élaborera et tiendra à jour la carte du risque pénal d'Eductrade, et proposera les mesures et les contrôles qu'il juge nécessaires pour améliorer le modèle de prévention du risque pénal. Pour le contrôle du fonctionnement et de la conformité de ce système, il dispose de pouvoirs d'initiative et de contrôle autonomes.

Canal de communication éthique

Les dirigeants et les employés d'Eductrade ont le devoir de signaler toute conduite illégale, irrégularité ou non-conformité dont ils ont connaissance. La dénonciation, outre qu'elle permet de découvrir d'éventuelles irrégularités, est un outil essentiel pour que le code d'éthique soit pleinement efficace et pour l'amélioration continue de notre système de prévention et de nos normes de qualité. Aucun employé ne doit penser qu'il agit dans l'intérêt de l'entreprise lorsqu'il dissimule un fait ou un incident qui enfreint la loi ou le code d'éthique.

Les activités d'Eductrade peuvent faire apparaître de nouveaux conflits et dilemmes éthiques dans lesquels il n'est pas toujours facile d'appliquer les dispositions de ce Code. Ces doutes doivent être soumis à l'organe de conformité, par les voies établies à cet effet, pour être résolus.

L'Organe de conformité a mis en place le Canal de communication éthique d'Eductrade afin que tous les employés et autres parties prenantes puissent poser des questions sur les pratiques professionnelles ou signaler une éventuelle violation ou infraction au Code, en garantissant la confidentialité de tous ceux qui utilisent le Canal de communication éthique.

De même, les plaintes déposées seront traitées par le biais d'une analyse exhaustive des éventuelles infractions au Code, du respect des personnes prétendument impliquées et veilleront à ce qu'il n'y ait aucune forme de représailles contre ceux qui signalent, de bonne foi, des infractions au Code, conformément aux dispositions de la procédure qui en régit le fonctionnement.

Le Canal de communication éthique est accessible via le Web d'Eductrade:

<https://app.laworatory.com/ethical-channel/eductrade>

Sanctions disciplinaires

Eductrade peut établir des règlements spécifiques, complétant ou développant ce Code d'éthique, qui incorporent certaines mesures correctives pour les cas de non-respect.

Eductrade exercera les mesures juridiques ou disciplinaires qu'elle jugera appropriées, conformément à la législation en vigueur, pour lutter contre le non-respect du présent Code d'éthique.

Un comportement inapproprié et, par conséquent, susceptible de faire l'objet d'une sanction juridique ou disciplinaire, atteindra non seulement la personne qui enfreint le Code, mais aussi ceux qui, par action ou omission, approuvent ces comportements ou ont connaissance de ces infractions et ne tentent pas d'y remédier immédiatement.

7. Validité

Ce Code d'éthique entre en vigueur à partir du cinquième jour ouvrable suivant la date d'approbation par la Direction générale d'Eductrade, et restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit mis à jour, révisé ou abrogé. Le Code sera revu et mis à jour aussi souvent que l'indiquera la direction générale. Les révisions et mises à jour éventuelles seront conformes aux engagements acquis par Eductrade en matière de responsabilité d'entreprise et de bonne gouvernance et, dans tous les cas, aux changements qui se produisent dans les activités menées par Eductrade et dans la législation applicable en vigueur.

Madrid, 05 Juin 2023

Francisco J. Mozos
Administrateur Délégué